



## Convocation pour plainte

-----  
Par yj01

Bonjour,

J'ai reçu un appel d'une brigadière de police m'informant que j'allais être convoqué suite à un dépôt de plainte et que j'allais donc recevoir un courrier pour la convocation...

Devant ma très grande inquiétude et mes questions ! la brigadière m'a dit texto " ne vous inquiétez pas, c'est pas grave" et elle a ajouté "si c'était plus grave je vous aurais convoqué plus rapidement" (elle me dit que je devrais être convoqué d'ici 1 mois ) .

Mes questions sont :

- Ce qu'elle m'a dit pouvait-t-il être juste pour me calmer ? peut-être font-ils toujours ça pour ne pas que les gens s'affolent ?

- Que peut vouloir dire "pas grave " pour un officier de police ?

Je sais qu'il n'est pas possible d'avoir de réponse précise , je souhaite un avis, un sentiment, un feeling ou une expérience sur les l'analyse des réponses de la brigadière de police .

Je suis évidemment dans l'inquiétude totale, merci pour toute réponse !